

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à 'Editogo B. P. 891 — Tél : 37-18 — Lomé Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 fra Minimum 250 fra Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 fra
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculations et de bornages) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de D. M. de première instance de Lomé et de ses sections d'Aného, d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 8001, déposée le 1er juin 1978, M. Tchedre Dongla Tani, profession de mécanicien à Cimtogo, demeurant et domicilié à Lomé

Nyekonakpoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain **ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 68 ca** situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par les familles Azaméla et Thossou et à l'ouest par le T.F. 9050 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8002, déposée le 1er juin 1978, M. Lawson Body Messan (Augustin), profession de gendarme, demeurant et domicilié à Sokodé (s/c de M. Lawson Body, agent voyer Voirie-Lomé) majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le TF n° 10.510, au sud et à l'ouest par les lots 276 et 273 et à l'est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8003, déposée le 2 juin 1978, Mme Kuamba Mensah, née Kponton, profession d'employée de commerce, à Goyi Score, demeurant et domiciliée à Lomé, 19 rue Kwassi Bruce, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a. 58 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet de 28 mètres, à l'ouest, au sud par les lots n°s 27, 30 et 31 et à l'est par la propriété Tsisseglo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8004, déposée le 2 juin 1978, Mme Akoete Afiwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Dakar, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Sce Topo Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues de 20 m et 16 m, au sud et à l'ouest par la propriété Aklidikou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8005, déposée le 5 juin 1978, M. Tépé Koffi (Eugène), profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, camp du R.I.T. BP 365, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 74 ca situé à Kpalimé circ. active de Kloto, connu sous le nom de Tsihinou et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 49 et 46, à l'est et au sud par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8006, déposée le 6 juin 1978, M. Tamadaho Sagbo, profession de photographe, demeurant et domicilié à Lomé Kpéhénou n° 2 (Comète Bar), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 60 a 33 ca situé à Kangnikopé circ. active de Lomé, connu sous le nom de Zilimé et borné au nord par M. Adanmavo Womí Séwonou, au sud et à l'est par Hatossé Gadégbékou et à l'ouest par Dosseh Benjamin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8007, déposée le 6 juin 1978, Mme Dick Afanto, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè Agodogan, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Sewa Dovi, aide-géomètre au service topographique Lomé Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 07 ca situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Akodésséwa et borné au nord par une rue en projet de 14 mètres, au sud et à l'ouest par les lots n°s 20, 21, 14 et à l'est par Zogli Amouzou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.008, déposée le 6 juin 1978, M. Dick Messanvi Gogomago, profession de conducteur des travaux, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Agodogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sewa Dovi, aide-géomètre au service topographique à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 ares situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Akodésséwa et borné au nord et au sud par des rues, à l'est et à l'ouest par la propriété du sieur Afankoè Akakpo Zogli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.009, déposée le 7 juin 1978 Mme Djossou Kayivi, née Kalipé, profession de coiffeuse, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agoudavi Messan, C.F.T. Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 80 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom

d'Abovey et borné au nord par le lot n° 44, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 41 et à l'ouest par la propriété Abugéh Hula.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8010, déposée le 7 juin 1978 Mme Douty Limata, née Gbadamassi, profession de dactylographe demeurant et domiciliée à Sokodé (Lycée de Sokodé), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Mississogbi Migbondji, à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8011 déposée le 7 juin 1978 M. Bekou Ekénou, profession de chauffeur à la direction de la Santé demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin 120 Rue du Camp, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 ares situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Djobokou, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8012, déposée le 8 juin 1978 M. Kunalè Yao Eklo, profession de secrétaire administratif du RPT, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin (For Ever Week End) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 72 ha 95 a 22 ca situé à Agotimé-Adamé-Nyidové, circonscription administrative de Kloto, connu sous le nom de Havé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Boko Komi, au sud par la propriété C. Amorin et à l'est par MM. Apèvi et Dowomaku Dotsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8013, déposée le 8 juin 1978 Mlle Sena Essi, profession d'infirmière au CHU demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 94 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété des familles Azamela Thossou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.014, déposée le 12 juin 1978 Mme Aquereburu Mawubédjro Ahlonkoba, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 2 rue Brazza, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 04 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de quartier n° 9 et borné au nord par la propriété Carlos Amorin, au sud par M. Bernad Gbedey, à l'est par MM. Joseph Biraïma et Salmon Acolatsé et à l'ouest par un passage.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.015, déposée le 12 juin 1978 M. Assindo Henneku (ex Christophe) profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Bassadji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 13 ca situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Apéyémé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Aboflan Sassou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.016, déposée le 13 juin 1978 les dames Afiavi Atawia et Adjogan Atawia profession de revendeuses demeurant et domiciliées à Lomé, 37, rue du chemin de fer majeures non interdites jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 87 ca situé à Lomé, commune dudit et borné au nord par le titre foncier 514 T.T., au sud par la rue du chemin de fer, à l'est par le titre foncier 685 T.T. et à l'ouest par Kokou Ranzawa.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.017, déposée le 13 juin 1978, le sieur Gaba Nelu Ayité et Mme Gaba Kayi Cati propriétaires demeurant et domiciliés à Lomé Tokoin Gbadago s/c Me Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 07 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par les héritiers Aloysius Mawusi, au sud et à l'est par des rues en projet.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.018, déposée le 13 juin 1978, le sieur Tona Messan (Bernard) profession d'employé de banque UTB demeurant et domicilié à Lomé Afangnakomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 27 ca situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Afangnankomé et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'est par les héritiers Dagbi, à l'ouest par le titre foncier 2.134 T.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.019, déposée le 14 juin 1978 le sieur Eklou Koffi Okiti Papavi profession d'administrateur civil demeurant et domicilié à Lomé, 109, rue Pelletier Caventou (rue de l'OCAM) majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 84 a 19 ca situé à Aflao circ. active de Lomé connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord, par Apéléte Agbovi et

Tékletsé Adigo, au sud, à l'est par Tékletsé Adigo et à l'ouest par la collectivité Zotépé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.020, déposée le 14 juin 1978 M. et Mme Eklou-Agodo Kodzo Dzo et Atsufi profession d'Agent de gestion ITT-SA et ménagère demeurant et domiciliés à Atakpamé, s/c de M. Eklou Koffi, 109, rue Pelletier Caventou (rue de l'OCAM à Lomé), majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 90 ca situé à Aflao circ. adm. de Lomé connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par Amewuga Djimado, au sud par la route Apédokoé-Sagbado, à l'est par Apéléte Agbovi et à l'ouest par Amevomanyo Agbanyo.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.021, déposée le 16 juin 1978, le sieur Komlan Yao profession d'exploitant forestier demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 42 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par un passage, au sud par le titre foncier n° 12028 R.T., à l'est par les lots n°s 16, 20 et le titre foncier 10.897 RT, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.022, déposée le 19 juin 1978 le sieur Hoenyedji Gayi Dadzie profession de notable du chef Adjallé demeurant et domicilié à Lomé, rue de France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 85 ca situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Dadzie, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.023, déposée le 20 juin 1978, le sieur Quashie Komi profession de comptable demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Cerfer (s/c de Me Sewavi T. Adjetej Notaire à Lomé) majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 84 ca situé à Adoboukomé, commune de Lomé et borné au nord, au sud, à l'est par Adjallé-Dadzie et à l'ouest par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.024, déposée le 20 juin 1978, le sieur Teko Agbéblé Yawovi profession d'instituteur demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Tammé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 77 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Tammé et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par Akuété Dogbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.025, déposée le 20 juin 1978 la veuve Agbodjan Elivi dite Téla, née Doé profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, 40, rue de la gare majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 13 ca situé à Aflao Klémé, cir. adm. de Lomé, et borné au nord par Djeli Sowou, au sud et à l'est par Djéké Sogbo et à l'ouest par la route Sanguéra Ségbé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.026, déposée le 20 juin 1978 la dame Chilloh Adoukoè (Henriette) profession de sage femme d'Etat demeurant et domiciliée à Aného (s/c de M. Chilloh E. Kpakpo ingénieur d'agriculture à Lomé BP 446), majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 32 ca situé à Tokoin, commune

de Lomé connu sous le nom de Casablanca et borné au nord, à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par la collectivité Kponvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.027, déposée le 26 juin 1978 M. Dzaka Komlan Adédzé profession d'instituteur demeurant à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise (s/c de M. Ahiapokpor Mawulawoè Air Afrique Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin nord, commune de Lomé connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n°s 36, 40 et 37 et à l'ouest par une rue en projet de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.028, déposée le 26 juin 1978 Mme Woeledji Vinyo profession de secrétaire-dactylo demeurant et domiciliée à Lomé, direction de l'enseignement du 2^e degré BP 339, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 85 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Tamé et borné au nord, à l'est et au sud par le surplus de la collectivité Degboe Sadzi et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.029, déposée le 26 juin 1978 le sieur Nanan Yamban profession d'inspecteur des douanes demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 88 ca situé à Bodjopal, circ. adm. de Dapaon, et borné au nord par Mamah Laré de Poukn, au sud par Koumbogle Kanyoiani, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.030, déposée le 26 juin 1978 la dame Kumodzi A. M. (Dorcas) profession d'assistante sociale demeurant et domiciliée à Lomé C.N.F.S., majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Kpalimé, commune dudit, connu sous le nom de Tsihinu et borné au nord par Aziki Japhet, au sud par Ekué Emmanuel, à l'ouest par Adjaklo Philippe et à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8031, déposée le 27 juin 1978 M. Awuklu Kwami Edodzi profession de géomètre-dessinateur demeurant et domicilié à Kpalimé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 58 a 13 ca situé à Kuma-Konda, circonscription administrative de Kloto, et borné au nord et au sud par la propriété Satro, à l'est par l'ancienne route de Château Viale et à l'ouest par l'emprise de la ligne Haute Tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.032, déposée le 27 juin 1978 M. Edoh Sihodé Komlan, propriétaire demeurant et domicilié à Lomé, 13, rue de la Lagune, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 89 a 45 ca situé à Agouévé, cir. active de Lomé, connu sous le nom de Gbové et borné au nord par la collectivité Adzessom au sud par la collectivité Goza, à l'est par la propriété Sama et à l'ouest par la collectivité Migbondzi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.033, déposée le 27 juin 1978 M. Kokou P. Trenou profession de directeur de la SCOA-TOGO (équip. confort), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 52 a 48 ca situé à Agouévé cir. active

de Lomé connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par la propriété Anika Blewuchi, au nord par les propriétés Agoli Koudakpo et Anika Blewuchi, à l'est par la collectivité Djreke Vossah et à l'ouest par la propriété Agoli Koudakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.034, déposée le 27 juin 1978 M. Ahianku Komi Ekpeksi profession commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 ha 82 a 66 ca situé à Yokélé cir. adm. de Kloto, connu sous le nom de Kpové et borné au nord par la propriété (Emmanuel) Blaata, au sud par la propriété Awuklu K. Edodzi, à l'est par la propriété Mensah Akoto et à l'ouest par la propriété Mensah Akoto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.035, déposée le 29 juin 1978 Me Ayité d'Almeida profession avocat défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, 1, rue de l'Internat mandataire de M. Kodjo Akpaki, propriétaire, demeurant à Lomé, 120, route circulaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44 a 92 ca situé à Bè, cir. adm. de Lomé connu sous le nom de Adjidomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Améléwonou Adjiglin, à l'est par M. Afanyakosu Adjaglo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.036, déposée le 29 juin 1978 Me Ayité d'Almeida profession avocat défenseur demeurant et domicilié à Lomé, rue de l'Internat n° 1 mandataire de Mme Akpako Dakossi Sika, revendeuse, demeurant à Lomé Doulassamé, 4, rue Vivon, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ares situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord et à l'ouest par la propriété des héritiers Adjallé

Dadzie, au sud par une ruelle et à l'est par la rue des Haoussas.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.037, déposée le 29 juin 1978 M. Degboe Kwami Edem profession technicien de laboratoire au CHU demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 893, à l'est par le lot n° 898, et à l'ouest par une rue en projet de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.038, déposée le 29 juin 1978 M. Balouki Simféi profession d'Etudiant demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Casablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Balouki Matchatom, attaché de cabinet à l'éducation nationale à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 97 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Adidogomé, et borné au nord et à l'est par la propriété Amétépé Dadabo, au sud par M. Waklatsi Dadabo et à l'ouest par M. Bolo Dogli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8039, déposée le 30 juin 1978 M. Savi de Tové Kodjogan, profession d'agent commercial demeurant et domicilié à Lomé, rue Jean Bart, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 11 a 21 ca situé à Agouévé, circ adm. de Lomé et borné au nord par Dousseh (Francis) et Lomegnon Agbodo, au sud et à l'est par Akpelassi (Simon) et à l'ouest par les héritiers Félício de Souza.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8040, déposée le 3 juillet 1978, le sieur Yao Grunitzky profession d'inspecteur central du Trésor demeurant et domicilié à Lomé (Ministère des finances et de l'économie), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 50 ca, situé à Atakpamé Gnagna, circ active d'Atakpamé et borné au nord par l'Avenue de Kamina, au sud par la propriété de M. Ajavon, à l'est par le titre foncier 175 T.T. et à l'ouest par la rue du cimetière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.041, déposée le 3 juillet 1978 M. Yao Grunitzky, professeur d'inspecteur central du trésor demeurant et domicilié à Lomé (Ministère des Finances et de l'économie), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47 ha 97 a 15 ca, situé à Avétonou circonscription administrative de Klotu connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par M. Atti Kossi, au sud par M. Atti Komi, à l'est par un passage et à l'ouest par Sant'Anna.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8042, déposée le 4 juillet 1978 M. Matthia A. Anani profession de Pharmacien demeurant et domicilié à Lomé 4 Avenue de la Libération B.P. 1071 majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 64 ca, situé à Aflao cir. adm. de Lomé connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord par la route Apédokoé-Sagbado de 20 mètres au sud par la propriété Aboukeni Alouwe, à l'est par la propriété Plagbo Adjahoyo et à l'ouest par la propriété Taga Kpetsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8043, déposée le 4 juillet 1978, M. Matthia G. Makuga, profession d'Employé de Banque demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Matthia Anani Pharmacien à Lomé, 4 Avenue de la Libération) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 06 ca, situé à Aflao, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par la route

Apédokoè-Sagbado, au sud par Tavianou Adjahoyo, à l'est par Attissogbui Adjahoyo et à l'Ouest par Sémého Quadjovie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.044, déposée le 6 juillet 1978 M. Sodatonou (Edouard) Koffi profession de délégué médical demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kpadey Kwasi, géomètre à Lomé, 11 Rue Toffa) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 28 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par la famille Togbui Amenikpi Gbongli, au sud par Adjallé-Dadzie et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.045, déposée le 10 juillet 1978 M. Assagba-Doli Kodjovi profession d'employé de commerce à la CFAO demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 56 a 80 ca, situé à Sanguera, circonscription administrative de Lomé connu sous le nom de Kongni et borné au nord par les propriétés Amou Dikpo et Atchichohun, au sud par Atchéoto Mlangani et Dzata Agbeli, à l'est et à l'Ouest par la propriété Amou Dikpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.045 déposée le 10 juillet 1978 M. Tchinde Hessou Essona (ex Joseph) profession d'ingénieur Agronome demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c du sieur Anoumou Folly-Té, géomètre à Lomé, 2 Rue St Raphaël), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 23 ca, situé à Aflao-Gakli, circonscription administrative de Lomé et borné au nord par la route de Totsigan, au sud par MM. Mawuli Tsroukpé et Aziangban, à l'est par la collectivité Dogbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8047, déposée le 10 juillet 1978 M. Bento (Boniface) Anani, profession d'agent vétérinaire au Service de l'Elevage de Kpalimé, y demeurant, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 38 a 13 ca, situé à Kpalimé, circonscription administrative de Kloto, connu sous le nom de Hétoè et borné au nord par la famille Guidiguidi, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par la rue Woato.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8.048, déposée le 10 juillet 1978 M. N'Guissan Kouakou profession de gendarme demeurant et domicilié à Tabligbo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayitô Hillah, notaire à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 22 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Sogah Konou Apéléte.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8049, déposée le 11 juillet 1978 M. Ajavon Ayayi profession d'étudiant demeurant et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Mlle Agbobli Djidoudou Mairie-Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 28 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 7, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8050, déposée le 11 juillet 1978 M. Ajavon Ayi profession d'ingénieur à la statistique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mademoiselle Agbobli Djidoudou Mairie-Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 39 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au

Nord par le lot n° 4 au sud par le lot n° 6 bis, à l'Est par le lot n° 5 à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8051, déposée le 11 juillet 1978 M. de Souza Nukukumatekpo, profession de chef Navigation à la Socopao, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant de M. de Souza Ahlihankpé Koffi Messan Mawugnon, élève demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 67 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au Nord par les lots n°s 1878 et 1889, au Sud par les lots n°s 1874 et 1885, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togopharma et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8052, déposée le 11 juillet 1978, Mme Tchobo Bayi, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. de Souza Nukukumatékpo SOCOPAO Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au Nord par les lots n°s 1873 et 1884, au Sud par les lots n°s 1870 et 1881 à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8053, déposée le 13 juillet M. Yevunya Npalety, profession de déclarant, demeurant et domicilié à Lomé — Aflao, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbetrobu H. Fátodji Djidonu, fonctionnaire au service des domaines à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 65 ca situé à Aflao, circonscription administrative de Lomé connu sous le nom d'Avenou-Batomé et borné au Nord et au sud par la propriété Nyadé Kpodo, à l'est par la propriété Nyadé Apelete et à l'ouest par M. Blewussi Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8054, déposée le 13 juillet 1978 M. Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Madjikipeto Agouévé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, consistant en une parcelle de terrain de cultures ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 12 a 14 ca, situé à Agouévé circonscription administrative de Lomé connu sous le nom de Madjikipeto et borné au nord par la propriété Nyagblondjro Badabgon, au sud et à l'est par la propriété Katé Komla et à l'ouest par la propriété Kokou Monkli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8055, déposée le 13 juillet 1978 M. Gatsiglo Aki Agou profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Madjikipeto-Agoué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, consistant en une parcelle de terrain de cultures ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88 a 21 ca situé à Agouévé circonscription administrative de Lomé connu sous le nom de Hodike, et borné au nord par la propriété Dovo Apelete, au sud par la propriété Afanwoubou Ayilo, à l'est par la propriété Attisso Amou et à l'ouest par la propriété Gbongli Poussessé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8056, déposée le 13 juillet 1978 M. Gatsiglo Aki Agou profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Agouévé-Madjikipeto majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en une parcelle de terrain de cultures, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 00 a 05 ca situé à Agouévé circonscription administrative de Lomé connu sous le nom de Adjidomé et borné au nord par la propriété Agbeve Assimadji, au sud par les propriétés Mississo Doumenyo et Kokou Vli, à l'est par le titre foncier n° 10-839 R.T. et la propriété Kokou Vli et à l'ouest par la propriété Sessi Silivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8057, déposée le 13 juillet 1978 M. Gatsiglo Aki Agou profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Madjikipeto-Agouévé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en une parcelle de terrain de cultures ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 81 a 44 ca situé à Agouévé cir-

conscription administrative de Lomé connu sous le nom de Avinato et borné au nord par la propriété Adjogble, au sud par les propriétés Komlavi Nyokpo, et Kokouvi, Kpotsima à l'est et à l'ouest par la propriété Kokouvi Kpotsima.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8058, déposée le 13 juillet 1978 M. Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Madjikpéto Agouévé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en une parcelle de terrain de cultures ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 84 ca situé à Agouévé circonscription administrative de Lomé connu sous le nom de Adjidomé et borné au sud par la propriété Agbetonyekou Atila, au nord par la propriété Agbeve Assimadji, à l'est par la propriété Akakpo Loboui et à l'ouest par le titre foncier n° 10839 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 8059, déposée le 13 juillet 1978, M. Gatsiglo Aki Agou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Madjikpéto Agouévé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en une parcelle de terrain de cultures ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 81 a 49 ca situé à Agouévé circ. adm. de Lomé connu sous le nom de Madjikpéto et borné au nord par les propriétés Kouchnyénougou Nyamakou et Wotodjo Agonati, au sud par la propriété Monyi Azianhonou, à l'est par les propriétés Mississo Ahiambo et Wotodjo Agonati et à l'ouest par la propriété Attisso Aziambou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8060, déposée le 14 juillet 1978, MM. Dosseh Kouassi Enyo et Ayeva Zakariyao, profession d'inspecteurs des douanes, demeurant et domiciliés à Lomé (direction des douanes), majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 40 a 08 ca situé à Djagblé circ. adm. de Tsévié connu sous le nom de Gbamakopé et borné au nord par la collectivité Kloussanou Logossou, au sud par la collectivité Kloussanou Dahoussou, à l'est par la collectivité Sokou Gbama et à l'ouest par la collectivité Logossou Dabla.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8061, déposée le 14 juillet 1978, M. Gabiam Agbenfan, profession d'agent d'affaires, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant des ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Apédo, service topographique, Lomé demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 58 a 05 ca situé à Atiégu Afamé Bè commune de Lomé et borné au nord par les propriétés Aboga Kossi et Amenyah Koffi Kingsley, au sud par la propriété Attivi à l'est par les propriétés Aboga Koffi Atsou et Gabiam Agbenfan et à l'ouest par le passage des boeufs.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8062, déposée le 14 juillet 1978, M. Amenyah (Paul) Koffi Kingsley, profession de directeur Bopato, demeurant et domicilié à Lomé 9, Rue de la Gare, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 76 ca situé à Bè Commune de Lomé connu sous le nom de Atiégu Anfamé et borné au nord et à l'est par le titre foncier 10207 RT, au sud par la propriété Aboga Kossi Atsou, à l'ouest par le passage des boeufs.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8063, déposée le 14 juillet 1978, M. Radji Saka Olayitan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, s/c de M. Yadelé Bakari, 39, Avenue de la Libération (en face de l'Ecole Professionnelle), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 38 ca situé à Bè Apéyémé, commune de Lomé connu sous le nom de Abomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8064, déposée le 17 juillet 1978, M. Goudeagbe Apédo Ephoé (Norbert), profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé BP 330 SGGG, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 84 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par

le lot n° 5, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par les lots n°s 2 et 4 et à l'ouest par le lot n° 13 et la propriété de la collectivité Gbonvié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8065, déposée le 18 juillet 1978, M. Ayité Gachin Mivedor, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, 78, Avenue de Duisburg, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 60 ca situé à Aného-Nlessi Commune d'Aného et borné au nord par les lots 51-52, à l'est et au sud par des rues en projet et à l'ouest par les lots 56-53.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8066, déposée le 18 juillet 1978, Mme Gbeassor Goussivi Homefa, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé (Mission Catholique de Bassadj), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 33 ca situé à Kpalimé-Agomé-Kpodji commune de Kpalimé, connu sous le nom de Fossi et borné au nord et au sud par la propriété Goka Kokou, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8067, déposée le 18 juillet 1978, M. Dantey Timothée, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 42 ca situé à Badou, circonscription administrative de Badou connu sous le nom de Outizibè et borné au nord et à l'ouest par la propriété Dankoua Tribo (Charles), au sud par la propriété Folly Théodore et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8068, déposée le 19 juillet 1978, Mme Lamboni (Marie Françoise), née Lepage, profession de professeur, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, représen-

tant sa fille Mlle Marie-Anne Lamboni, collégienne, demeurant à Lomé-Kodjoviakopé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 15 a 99 ca situé à Dapaon, circ. adm. de Dapaon connu sous le nom de Boumonga et borné au nord et à l'est par Mme Yendengou Mintré, au sud par une rigole et la propriété Thomas Ayao, à l'ouest par la route Inter-Etat.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8069, déposée le 24 juillet 1978, M. Agbanvitoh Anani, profession de cultivateur demeurant et domicilié à Kpogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Todo Alipui Mensa bureau du matériel à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 71 a 55 ca situé à Baguida, circ. adm. de Lomé connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par le ruisseau Sio, au sud par la propriété Sokekou Aziamadji et le T.F. n° 8402 R.T., à l'est par M. Kombé Agbanvitoh et à l'ouest par M. Abobi Agbanvitoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8070, déposée le 24 juillet 1978, M. Agbanvitoh Abobi, profession de cultivateur demeurant et domicilié à Kpogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Todo Alipui Mensa bureau du matériel à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 14 a 92 ca situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par le ruisseau Sio, au sud par la collectivité Agbanvitoh, à l'est par MM. Kombé Agbanvitoh et Hounké Agbanvitoh, à l'ouest par les propriétés Kombé Agbanvitoh et Anani Agbanvitoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8071, déposée le 24 juillet 1978, M. Agbanvitoh Abobi profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Kpogan majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Todo Alipui Mensa, bureau du matériel à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 35 a 11 ca situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Kpogan et

borné au nord par le ruisseau Sio, au sud par les propriétés Attiglo Kowu et Aziamadji Sokekou, à l'est par Anani Agbanvitoh et à l'ouest par Kombé Agbanvitoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8072, déposée le 24 juillet 1978, M. Agbanvitoh Anani, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Kpogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Todo Alipui Mensa bureau du matériel à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 66 a 79 ca situé à Baguida, circ. adm. de Lomé connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par M. Agbanvitoh Kombé et le titre foncier n° 8402 RT., au sud et à l'ouest par la propriété Sodji Sodokpon, à l'est par M. Abobi Agbanvitoh et la collectivité Agbanvitoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8073, déposée le 24 juillet 1978, M. Koffi Djinyégban B. Kpodehoun, profession de directeur d'exploitation de Goyi-Score, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 19 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par la propriété Adjika Amedeka, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par la collectivité Amedeka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8074, déposée le 24 juillet 1978, M. Messan Mawutussi Madjri, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 4^e arrondissement, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 84 a 48 ca situé à Atouèta, circ. adm. d'Aného, connu sous le nom d'Abata Lossohukondji et borné au nord par Assatou Belou, au sud par Outanyido de Medeiros, Ahualetou Lossohu et Megnomi, à l'est par Kokou Zomado et à l'ouest par Vigno Sahossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8075, déposée le 27 juillet 1978, M. Gbenyanawo Folly profession de professeur au Lycée du 2 février, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 ares 00 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Abovev et borné au nord par le lot n° 46, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 49 et à l'ouest par la collectivité Atikpa Kagunu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8076, déposée le 31 juillet 1978, M. Viagbo Kokouvi Gouduito, profession d'assistant médical au C.H.U. demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 22 ca situé à Tabligbo, circ. adm. de Tabligbo connu sous le nom de Gakondji et borné au nord et à l'ouest par la propriété Viagbo Améthoundji, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8077, déposée le 31 juillet 1978, M. Kegbloh Komlavi (ex Simon), profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 69 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de St Joseph et borné au nord et à l'est par les lots n° 5 et 8, propriété de la collectivité Adjano, au sud et à l'ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8078, déposée le 31 juillet 1978, M. Ayegnon Dangbegnon (Emmanuel), profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoé, 3, rue Champ de Courses, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Tokoin commune de Lomé, et borné au nord par une rue, au sud

par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par un passage de 8 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le conservateur de la propriété foncière,
Tété Wilson Babun*

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le vendredi 1er sept. 1978 à 7 h 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 ha 37 a 57 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la propriété Aho Kossi et Aboki Walter, T.F. 4276, au sud par Agbalenyo Amakou et l'emprise du C.E.T. à l'ouest par les héritiers Agbavito et T.F. 1677 T.T. et à l'ouest par Kossi Hon et Fassey Senou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Srokpô Kpada, cultivateur à Amoutivé suivant réquisition du 7 juin 1972, n° 5919.

Le mardi 19 sept. 1978 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère d'une contenance de 64 a 26 ca, et borné au nord par la collectivité Zankou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur (Vitus) Salifou Alpha, surveillant des T.P. à Lama-Kara suivant réquisition du 8 février 1974, n° 6461.

Le lundi 4 sept. 1978 à 10 h. il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin Wuiti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 71 ca, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 9, à l'ouest par le lot n° 6 et à l'est par une rue de 14 mètres dont l'immatriculation a été demandée par la dame Djagba Sobokpo (Josephine), revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 avril 1977, n° 7624.

Le mardi 26 sept. 1978 à 7 h, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes Apéyéme circ. adm. de Kloto consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 62 a 44 ca, connu sous le nom de Dayes route de Kpetoe et borné au nord par Kossi Gozan, au sud et à l'ouest par (Jonathan) Tafamé, à l'est par Tatsi Kodzo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Covi Guedou d'Almeida docteur demeurant 6, rue Anippah Dossou à Lomé suivant réquisition du 21 avril 1977, n° 7638.

Le mercredi 13 sept. 1978 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodésséwa commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 60 ca, connu sous le nom de Kpota et borné à l'est, à l'ouest et au nord par la propriété Ayikpé Konou (Ben) et au sud par une rue en projet de 14 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akouétevi Ahlonkoba (Balbine) revendeuse à Lomé 23, rue bis du Mono suivant réquisition du 3 mai 1977 n° 7642.

Le mercredi 13 sept. 1978 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodésséwa commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 88 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété Ayikpé Konou (Ben) et au sud par une rue en projet de 14 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Mahagnowa Sénaya Amouzouvi revendeuse à Lomé 23, rue bis du Mono suivant réquisition du 3 mai 1977, n° 7643.

Le mercredi 13 septembre 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adakpamé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 39 a 16 ca, et borné au nord par le titre foncier 9958 R.T., au sud par Frédéric Dogonou, à l'est par le titre foncier 839 T.T. et à l'ouest par Agboli Adoglin dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Petit G. Mitra Docteur en Médecine à Lomé suivant réquisition du 13 mai 1977, n° 7649.

Le lundi 18 septembre 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un polygone irrégulier d'une contenance de 34 a 47 ca, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par la collectivité Nouwodou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mihedan Galenkui Djiwonou Ayivon, cultivateur à Bè-Bassadji agissant en son nom et celui de ses frères et sœurs suivant réquisition du 13 mai 1977, n° 7650.

Le lundi 11 septembre 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Tamé, commune de Lomé, consistant en un terrain urbain bâti ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 99 ca, connu sous le nom de For-Ever et borné au nord et à l'est par les lots n°s 8 et 14, surplus de la propriété Nyassor Kwami, au sud par le titre foncier n° 3602 TT et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par M. Kanate Kpélor, brigadier chef de Police direction de la Sécurité Nationale à Lomé, suivant réquisition du 3 juin 1977, n° 7675.

Le lundi 25 sept. 1978 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gadjagan circ. adm. de Klotou consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 ha 45 a 90 ca, connu sous le nom de Fokpo et borné au nord par la collectivité Agbevè Awuya, au sud par Doé Bruce Folly, à l'est par la collectivité du chef Agbakla II et à l'ouest par un passage, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuakovi Quam Dodji, ingénieur d'agriculture à Lomé 2, rue St Raphaël suivant réquisition du 8 juin 1977, n° 7677.

Le mardi 19 sept. 1978 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 80 ca, connu sous le nom de Dogbeavou et borné au nord, à l'est par la propriété Zankou, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Hadéou Adjidowoe Assiba, couturière à Lomé Tokoin suivant réquisition du 13 juin 1977, n° 7678.

Le vendredi 15 sept. 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodésséwa commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 41 a 28 ca, connu sous le nom de Afamé et borné au nord par le titre foncier n° 6738 au sud par Abotsi Alomégu, à l'est par une rue de 12 mètres et à l'ouest par Afantognon François, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzou Kouassi (Léon) ajusteur-tourneur aux T.P. Lomé mandataire de M. Attidékou Efoá, électricien à Abidjan suivant réquisition du 28 juin 1977, n° 7690.

Le lundi 4 sept. 1978 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 a 21 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'ouest par Logossou Ahli et à l'est par la route de Djagblé, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Akoélé Kokou, agent de la BCEAO Lomé suivant réquisition du 29 juin 1977, n° 7691.

Le mardi 5 septembre 1978 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 96 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 56 et à l'est par une rue de 6 mètres dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Toi Donou, lieutenant au camp R.I.T. à Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1977, n° 7698.

Le jeudi 14 sept. 1978 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè Akodésséwa commune de Lomé consistant en un terrain affectant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 33 ca, et borné au nord, au sud et à l'ouest par Modé Adoglin, à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Broohm Kokovi (Catherine) employée au Trésor (Hôpital) Lomé suivant réquisition du 15 juillet 1977, n° 7703.

Le mardi 12 sept. 1978 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord, au sud et à l'est par Adikossi Kpikpa, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Tonyivi Ablanba, née Johnson, revendeuse à Lomé suivant réquisition du 15 juillet, n° 7704.

Le mardi 12 sept. 1978 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par le lot n° 19, à l'est par le lot n° 18 et à l'ouest par une rue en projet de 12 mètres dont l'immatriculation a été demandée par M. Tonyivi Tsrivi, comptable aux chargeurs réunis à Lomé, mandataire de M. Noumikpor Tetteh, employé au SIFCI (Côte-d'Ivoire) suivant réquisition du 15 juillet 1977, n° 7705.

Le mardi 12 sept. 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 07 ca, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par le lot n° 2, au sud par M. Attisso Ekoué Nakpo, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la collectivité Adikossi Kpikpa, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tonyivi Tsrivi, comptable aux chargeurs réunis, à Lomé-Tokoin Gbadago, suivant réquisition du 15 juillet 1977, n° 7706.

Le mardi 12 sept. 1978 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 99 ca, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par M. Simon Agouzi, au sud par la collectivité Adikossi Kpokpa, à l'est par M. Noutsouley Koumondji et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tonyivi Tsrivi, comptable aux chargeurs réunis à Lomé, mandataire de M. Adabounou Messan, suivant réquisition du 15 juillet 1977, n° 7707.

Le vendredi 1er sept. 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 35 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et au sud par la propriété du sieur Djrowanéwo Sanvee, à l'est par une rue

et à l'ouest par le titre foncier n° 1.472 T.T., dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ahéfo Kuevidjen, revendeuse demeurant à Lomé, 20 rue d'Amoutivé, suivant réquisition du 20 juillet 1977, n° 7709.

Le mardi 12 sept. 1978 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en une parcelle de terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 69 ca connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par les lots n°s 10 et 1, au sud par le lot n° 3, à l'est par une rue en projet de 12 mètres et à l'ouest par le surplus de la collectivité Adikossi Kpikpa, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tonyivi Tsivi comptable aux chargeurs Réunis à Lomé mandataire de M. Sissuh Komlan employé de commerce à Kinshasa suivant réquisition du 21 juillet 1977, n° 7710.

Le jeudi 7 sept. 1976 à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 73 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par un passage, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Sodoga Amedin Zogbla, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mensah Sewa, opérateur topographe à la SAOTM demeurant à Libreville (Gabon), suivant réquisition du 22 juillet 1977, n° 7720.

Le jeudi 14 sep- 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodésséwoa commune de Lomé consistant en une parcelle ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 ares 04, et borné au Nord par le lot n° 25, à l'Est par le lot n° 27 appartenant à Monsieur Mensah Agnitevi, au Sud par le lot n° 29 appartenant au sieur Dogbe Agbewonou Klou Agbo propriétaire à Bè (s/c de Mr Tetteh Sinu, 11 rue Boko Agegée B. P. 450) et à l'Ouest par une rue en projet de 15 mètres de large, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Mensah Agnitèvi, ingénieur des TP au Port, mandataire de Mlle Kolblavi Afiwoa, infirmière en Allemagne Fédérale, suivant réquisition du 22 juillet 1977, n° 7724.

Le jeudi 14 sept. 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodésséwoa commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des lots 26-30-et 28 appartenant au sieur Dogbé Agbewonou Klou-Agbo et à l'Est par une rue en projet de 14 mètres de large, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Mensah Agnitèvi, ingénieur des TP cité du Port Lomé suivant réquisition du 22 juillet 1977, n° 7725.

Le lundi 4 sept. 1978 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrila-

tère irrégulier, d'une contenance de 6 a 29 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot n° 15, au Sud par le lot n° 18, à l'Ouest par une rue non dénommée et à l'Est par un terrain non immatriculé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Abby N'Djelle, secrétaire d'administration au Ministère des Mines et des Ressources Hydrauliques à Lomé, suivant réquisition du 2 août 1977, n° 7728.

Le mercredi 6 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 19, au Sud par une rue de 16 mètres, à l'Ouest par la route de Djagblé et à l'Est par le lot n° 24, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Badjéné Yao (Robert), topographe dessinateur, 12 rue du Sous-Lieutenant Gnemegna, Lomé, suivant réquisition du 3 août 1977, n° 7729.

Le lundi 18 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Doulassamé commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 27 ca, et borné au Nord par la rue Bocco Agegée, au Sud à l'Est par le surplus de la propriété des héritiers Adjallé Dazie et et à l'Ouest par la rue de Paris, dont l'immatriculation a été demandée par elles-mêmes, suivant réquisition du 10 août 1977, n° 7730.

Le lundi 25 sep- 1978 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gadjagan, Circonscription Administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 ha 49 a 86 ca, connu sous le nom de Fokpo et borné au Nord par Mr Kuakuvi Quam Djodji, au Sud par Mr Doe Bruce Akouété (Louis), à l'Est par la propriété du chef Agbakla II et à l'Ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Doe Bruce Folly, technicien d'Agriculture demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, suivant réquisition du 11 août 1977, n° 7733.

Le mercredi 27 sep- 1978 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agotimé Koumassi, circons. active de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 ha 22 a 03 ca, connu sous le nom de Agouépedo et borné au nord par le mont Awlito, au sud par la rivière Agotoe, à l'est et à l'ouest par Kodjo Alipononsi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Boe Allah (Ben) directeur Génie Rural à Lomé, suivant réquisition du 1er septembre 1977, n° 7759.

Le mercredi 20 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Déméwui-né, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 74 ca, et borné au nord et au sud par Dovo Ségbédji Gbogbodo, à

l'est par Bayi Tchakpali, à l'ouest par Mensan Ségbédji, dont l'immatriculation a été demandée par la veuve Kangbéni Massan Fafavi, née Gaba, secrétaire d'administration à Lomé, 7, rue de l'Espérance, suivant réquisition du 1er septembre 1977, n° 7760.

Le mercredi 20 sep- 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Atiégou circons. active de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 87 a 33 ca, connu sous le nom de Adidomé et borné au nord et au sud par la collectivité Gbogbodo, à l'est par Philippe Nasar et à l'ouest par Agbavito Amégan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gartner Otto Quadjo, ingénieur civil des Mines à Lomé, (Ministère des Finances), suivant réquisition du 2 septembre 1977, n° 7761.

Le vendredi 22 sept. 1978 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 75 ca, connu sous le nom de Hedjranawoé et borné au nord, à l'ouest par Akakpo Aziagbéde A. Siafem, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwawo Aquéréburu, ingénieur électricien à Lomé, 4, rue Islam, suivant réquisition du 2 septembre 1977, n° 7762.

Le mercredi 6 sep- 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, de 8 a 11 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par Agbozo Amouzou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edorh Hoégnikin, agent des douanes à Lomé (Direction), suivant réquisition du 7 septembre 1977, n° 7763.

Le mercredi 6 sept 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 ares, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'ouest par Agbozo Amouzou, à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Edorh Wiwohoa, commerçante à Lomé suivant réquisition du 7 septembre 1977, n° 7764.

Le mardi 5 sep- 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain non bâti ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 ares 49 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 82 à la famille Tossou, au sud par une rue en projet de 12 m 00, à l'est par le lot n° 88, à M. Loco Foli et à l'ouest par le lot n° 86 à la famille Tossou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbegnon Lima, mécanicien conducteur, demeurant à Kpchénou n° 1, (s/c de M. Agbessi Komi, topographe à Lomé), suivant réquisition du 9 septembre 1977, n° 7767.

Le mardi 26 sep- 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes-Dzogbegan, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 35 a 78 ca, connu sous le nom de Danyinou et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété du sieur Kpessè Hlo et à l'ouest par M. Akakpo Amégan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson Ampah Gumalon, recteur de l'Université du Bénin, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 septembre 1977, n° 7768.

Le jeudi 21 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 50 a 20 ca, connu sous le nom de Apedokoe et borné au nord par la ligne de la haute tension Lomé-Kpalimé, au sud par la propriété du sieur Koami Avonokadji, à l'est par Mr Sipohon Aloessoudé et à l'ouest par la collectivité Sodokpo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Othily Arthur Louis Aristide, sociologue à l'ORSTOY, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 septembre 1977, n° 7774.

Le vendredi 22 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 57 ca, connu sous le nom de Tamné et borné au nord, à l'ouest par des rues, au sud et à l'est par la collectivité Azamla, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Messan Houmbouké (Frédéric) employé à la SATEM Lomé, suivant réquisition du 10 octobre 1977, n° 7791.

Le vendredi 22 sep- 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 98 ca, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 2770 bis et 2769, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Body Messan, agent voyer, demeurant à Lomé-Bassadj, 37, rue Milloux, suivant réquisition du 13 octobre 1977, n° 7794.

Le vendredi 8 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 53 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées et au sud par la propriété du sieur Sokou G. Dogbévi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kouévi Messan, agent de Banque (B.I.A.O.), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 octobre 1977, n° 7797.

Le jeudi 21 sep- 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 36 a 23 ca, connu sous le nom

d'Aflao-Batomé et borné au nord par M. Avouleté Klokpè Té kpo, au sud par la route Lomé-Kpalimé à l'est par M. Ato Kédé et à l'ouest par le titre foncier n° 10.805 R.T., dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahiabé Kokou, chauffeur à la C.N.C.A., demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 74, rue Kpétémé, suivant réquisition du 21 octobre 1977, n° 7799.

Le vendredi 8 sep- 1978 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 83 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété de la collectivité Djobokou, à l'est par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Djal-la Pali, ingénieur agronome, directeur de Cabinet de la Fonction Publique, demeurant et domicilié à Lomé, suivant réquisition du 26 octobre 1977, n° 7801.

Le jeudi 7 sep- 1978 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la propriété du sieur Edoh Zilévou Zogbla, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzou-Kangni Foli, secrétaire chez Maître Viale, demeurant et domicilié à Lomé, 64, Avenue du 24 Janvier, suivant réquisition du 27 octobre 1977, n° 7805.

Le jeudi 7 sep- 1978 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'est par la propriété du sieur Edoh Zilévou Zogbla et à l'ouest par la route de Djagbló, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Lawson D. Boèvi, employé de Bureau à Lomé, 64, Avenue du 24 Janvier, suivant réquisition du 27 octobre 1977, n° 7806.

Le mardi 5 sep- 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a 89 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par la propriété du sieur Edoh Zilévou Zogbla, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Cheki T. Ayaovi, chauffeur demeurant et domicilié à Lomé, 64, Avenue du 24 Janvier (Etude de Maître Raymond Viale), suivant réquisition du 27 octobre 1977, n° 7807.

Le jeudi 28 sep- 1978 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amlamé, circonscription administrative d'Amlamé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 17 a 16 ca, connu sous le nom de Ouwladounou et borné au nord par la rivière Amoutchi, au sud par une rue en projet, à l'est

par M. Anou (Charles) et à l'ouest par M. Ozou Ayaovi, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ewomvo Finin Akosiwa, enseignante de jardin d'enfants, demeurant à Lomé-Kodjo- viakopé, suivant réquisition du 31 octobre 1977, n° 7809.

Le mercredi 6 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 03 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 13, au sud par le lot n° 11, à l'est par une rue de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 3, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbedanou Koffi Dzignodi, instituteur à l'École évangélique à Lomé, suivant réquisition du 7 novembre 1977, n° 7817.

Le mardi 5 sep- 1978 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété du sieur Ahadji Aya-wovi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Messan Boboè Etè, employé de commerce à Lagos, de passage à Lomé, suivant réquisition du 9 novembre 1977, n° 7821.

Le mercredi 6 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots nos 19 et 26, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par le lot n° 18, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Latévi, employé à l'Institut National d'Hygiène, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 novembre 1977, n° 7822.

Le vendredi 15 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 16 ca, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Dogbé Agbewonou Klou Agbo et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Dzignodi Dzimebleameo Fiawoo, inspecteur de Casino, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 novembre 1977, n° 7835.

Le vendredi 29 sep- 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 47 ca, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord et à l'est par la propriété du sieur Kaledzi (Victor), au sud par M. (Jean) Dakey et à l'ouest par une rue de 12 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Paku Yawo

Ametowoyona, couturière, demeurant à Lomé-Tokoin, rue des Jasmins n° 6, suivant réquisition du 28 novembre 1977, n° 7836.

Le lundi 11 sept. 1978 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 46 ca, connu sous le nom de Tammé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par la collectivité Nyassor et à l'est par la route Nationale n° 1, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Johnson Akouavi Hélène, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 novembre 1977, n° 7837.

Le vendredi 8 sep- 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 33 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par la propriété du sieur Akossou Somana, au sud par une rue en projet et à l'est par la collectivité Agoudanou Dégbévi, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Colin Wilson, commis à la Maison Renault à Lomé, suivant réquisition du 9 décembre 1977, n° 7845.

Le mercredi 6 sep- 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 85 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par Agbozo Kossi, au sud et à l'est par Logossou Ahli; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lodonou Koffi, brigadier de police à Lomé, mandataire de Mlle Lodonou Afi (Claudine), suivant réquisition du 19 décembre 1977, n° 7856.

Le vendredi 15 sep- 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, circonscription administrative de Lomé, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 86 ca, connu sous le nom d'Akodésséwa et borné au nord par le lot n° 19, au sud par le lot n° 23, à l'est par une rue en projet de 14 mètres et à l'ouest par le lot n° 21; dont l'immatriculation a été demandée par Mr Akambi M. Comla, employé à S.T.B, s/c de Mme Sewavi T. Adjetej, B. P. 3358, 25, rue Jeanne d'Arc Lomé, suivant réquisition du 23 décembre 1977, n° 7862.

Le mardi 19 sep- 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Central, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 02 ca et borné au nord par Mme Ayié Ayélé, au sud et à l'ouest par la propriété Ayikè Konou et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Gadagbe Zénawo (Emile), docteur en médecine à Lomé-Tokoin Central, suivant réquisition du 3 janvier 1977, n° 7868.

Le vendredi 29 sep- 1978 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Kpégolo et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la propriété Amudokpo Atakuma, (ex Cosmas), dont l'immatriculation a été demandée par Mr Agnitèvi Mensah, ingénieur des T.P. au service Technique du Port à Lomé, suivant réquisition du 5 janvier 1977, n° 7871.

Le jeudi 7 sep- 1978 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 24 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Zogbla Edoh Zilévou et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Lawson Avla Atéklé Tési, informaticien (analyste programmeur), demeurant à Lomé, 5, rue Kwassi Bruce, suivant réquisition du 6 janvier 1978, n° 7872.

Le vendredi 1er sep- 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 20 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le titre foncier 6166 RT, au sud par Kuévidjen Ahéfo, à l'est par une rue, à l'ouest par le T.F. 1472 T.T, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ayivi Lakoélé, secrétaire d'administration à Lomé, suivant réquisition du 16 janvier 1978, n° 7876.

Le lundi 11 sep- 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 86 ca, connu sous le nom de Tammé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Djiljan Agouzi Patsou, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Afolabi Karimou, commerçant, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 janvier 1978, n° 7878.

Le conservateur de la propriété foncière,
Tété Wilson Bahum